

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »  
Rapporteur : M. Jacques UGUEN

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2016 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le code général des collectivités territoriales précise dans son article L1411-3 que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

C'est dans ce cadre qu'ont été transmis au Conseil régional les rapports liés aux compétences exercées par la région en 2016 :

- au titre de la compétence d'Autorité organisatrice du transport régional de voyageurs, et particulièrement de l'organisation des lignes routières : Rennes-Pontivy, Rennes/Dol-Le Mont Saint Michel et Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo et des aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

#### 2-1 Les lignes routières

La Région était compétente en 2016 pour organiser les services routiers réguliers non urbains d'intérêt régional. Trois lignes font l'objet d'une délégation de service public : Rennes-Pontivy, Rennes/Dol-Le Mont Saint Michel, Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient.

Sur la ligne Rennes-Pontivy, la baisse de fréquentation observée en 2014 et 2015 semble stoppée, mais le niveau de fréquentation de 2016 est inférieur à l'objectif conventionnel (-10%). Le Conseil régional explique cette situation par un accès à la gare de Rennes toujours plus compliqué, et les attentats de 2016 qui ont entraîné une diminution sensible du nombre de voyages occasionnels. Pour le CESER, une attention particulière doit être portée au suivi de cette ligne avant le retour à des conditions normales de desserte.

Sur la ligne Rennes/Dol-Le Mont Saint Michel, la baisse de fréquentation enregistrée en 2015 (-19%), se poursuit en 2016 (-17%). Le CESER partage les inquiétudes du Conseil régional qui note que si la baisse des recettes devait persister, les conditions économiques du contrat pourrait être remis en question par le transporteur.

Sur la ligne Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient, une nouvelle diminution du nombre de voyages est observée en 2016. Le Conseil régional met en avant les difficultés d'accès à la gare de Saint-Brieuc – difficultés qui devraient d'ailleurs perdurer en 2017 – et la concurrence des liaisons express mises en place par le

Département sur les lignes Pontivy/Vannes et Pontivy/Lorient. Le CESER souhaite que dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière de transports de voyageurs et dans un contexte de réduction des dépenses publiques, le Conseil régional définisse un plan de transport cohérent pour cette ligne indispensable au développement et à l'attractivité du centre Bretagne.

Partant du constat d'une baisse de fréquentation globale de ces lignes en 2016, le CESER formule, à la suite de ses avis de 2015 et 2016, un point de vigilance au sujet des lignes routières régionales dont le maintien participe du maillage équilibré du territoire.

## *2-2 Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo*

### 2-2-1 Les concessions commerces

Le CESER constate une diminution des trafics de marchandises sur l'ensemble des ports régionaux en 2016 (-3,3%), pouvant aller jusqu'à un recul de 16,1% par rapport à 2015 pour le port de Saint-Malo. Le Conseil régional met en avant la conjoncture économique difficile dans les secteurs de l'agroalimentaire et du bâtiment. Pour le CESER, il s'agit bien du reflet des secteurs économiques en difficulté en Bretagne. Ces évolutions posent également la question de la nécessaire diversification des activités des ports de commerce en Bretagne.

### 2-2-2 L'activité passagers

Le CESER note une baisse globale de l'activité « passagers » en 2016, l'activité « croisière » se maintenant ou connaissant un fort développement (+62% pour le port de Saint-Malo). Comme déjà souligné dans ses précédents avis, le CESER rappelle que cette activité ne peut être analysée que sur le long terme.

### 2-2-3 L'activité réparation navale

Les trois ports régionaux offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale.

S'agissant du port de Brest, premier site de réparation navale civile en France, une baisse de fréquentation est enregistrée en 2016 (-40%). Le Conseil régional explique cette situation par le contexte mondial (bas coût et travaux réduits).

Comme déjà souligné dans son précédent avis, le CESER rappelle que la diversification des activités portuaires est un élément important pour le développement de la réparation navale civile.

### 2-2-4 L'activité pêche

Le CESER note que si l'activité pêche n'est pas homogène dans les trois ports, tant en tonnage qu'en valeur, la Bretagne a confirmé sa position de leader sur le marché national en 2016.

Il souligne le poids économique de ce secteur et les emplois induits en Bretagne, au moment où s'ouvrent les négociations dans la cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

### 2-2-5 l'activité plaisance

Le CESER souligne que cette activité, dans le cadre des nouvelles compétences de la Région, constitue un levier important pour le développement de l'offre touristique en région Bretagne.

## *2-3 Les aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-SaintMalo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan*

### 2-3-1 Le trafic de passagers

Le CESER constate une augmentation globale du trafic de passagers dans les aéroports régionaux (+5,2%), les lignes les plus fréquentées restant celles à destination de Paris. Il souligne cependant que si les aéroports de Brest-Bretagne (plus d'un million de passagers en 2016) et Rennes-Saint-Jacques (plus de 640 000 passagers en 2016) voient leur trafic augmenter, il est en diminution pour ceux de Quimper-Pluguffan (-1,6%) et de Dinard (-15%).

S'agissant de l'aéroport de Dinard, le Conseil régional met en avant la suppression ou la baisse de l'offre sur des lignes en direction du Royaume-Uni. Le CESER note un point de vigilance à avoir sur l'évolution de la situation, même s'il est trop tôt pour imputer cette dynamique à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

### 2-3-2 Le trafic fret

Si l'activité fret reste stable pour l'aéroport de Brest en 2016, elle est en augmentation pour celui de Rennes (+7,5%) par rapport à 2015. Le Conseil régional met en avant la dynamique liée à l'activité de fret express et à l'activité cargo de Chronopost.

Le CESER fait remarquer cependant qu'aucun de ces deux aéroports n'a retrouvé le niveau de trafic des années 2013/2014, c'est à dire avant le transfert de l'activité du fret postal au mode routier.

Le CESER prend acte de cette communication.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2016

Nombre de votants : 79

Ont voté pour l'avis du CESER : 77

LECOMTE Dominique (CCIR), KERLIR Laurent (CRAB), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUPEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOUE Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), JOSSELIN Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), TANVET Catherine (CFE-CGC), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de M. Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

Mr le Président, Chers.es Collègues

Comme pour les années précédentes, l'examen de cette communication souffre de quelques lacunes s'agissant notamment du volet social et environnemental pourtant inscrit dans la loi.

En effet, le secteur des transports, comme nous le réaffirmons d'année en année, demeure celui d'une large précarité s'agissant singulièrement de la branche transport publics. Ainsi, la CGT constate que s'accroît la paupérisation des salariés du TRV (Transport Régional de Voyageurs) dont le contrat de travail demeure la principale variable d'ajustement des contrats de DSP.

Une fois de plus nous rappelons que nombre d'emplois dans cette activité sont pourvus par des salariés qui sont parfois retraités et dont le niveau des pensions ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Comme nous le réaffirmons régulièrement: une maîtrise publique des transports est indispensable car elle constitue également un levier pour éviter tout dumping social dans le secteur. Or la CGT constate qu'une partie de plus en plus importante des fonds publics consacrés aux transports est affectée pour financer la croissance externe des grands groupes du secteur.

Cette situation peut être inhérente au mode d'exploitation du service public de transports lorsque celui-ci est confié en Délégation de Service Public (DSP).

Face aux baisses de dotations, de la mise en œuvre d'une concurrence exacerbée pratiquée de manière éhontée par de grands groupes de transports publics qui n'hésitent plus à concurrencer l'offre TER ferroviaire avec leurs filiales, la CGT ne peut que dénoncer ces agissements qui compromettent 20 années de gestion des transports TER qui ont pourtant montré leur efficacité.

Il est à noter le fléchissement de la fréquentation des principales lignes TER par autocars pour la deuxième année consécutive ce qui témoigne d'une baisse de leur attractivité.

Pour la CGT, l'élaboration en cours du SRADDET, ainsi que les nouvelles prises de compétences par la Région en matière de mobilité sont une opportunité pour réinterroger l'offre actuelle sur certaines lignes TER. Cela pourrait être un des éléments du contenu des négociations concernant la convention TER qui arrivera à échéance fin 2018.

Assurément, la CGT sera force de propositions dans cette échéance.